

La prévention des naissances, par ALFRED SAUVY. (Collection « Que Sais-je? »). Un vol., 4½ po. x 7, broché, 128 pages — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, blvd Saint-Germain, Paris, 1962

Bernard Bonin

Volume 38, Number 1, April–June 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002557ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002557ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bonin, B. (1962). Review of [*La prévention des naissances*, par ALFRED SAUVY. (Collection « Que Sais-je? »). Un vol., 4½ po. x 7, broché, 128 pages — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, blvd Saint-Germain, Paris, 1962]. *L'Actualité économique*, 38(1), 127–128. <https://doi.org/10.7202/1002557ar>

mené des enquêtes sur la situation économique de plusieurs pays; en Éthiopie, elle a contribué à la création de la Banque de Développement; en Nigéria, un fonctionnaire de la Banque a fait office de conseiller économique du gouvernement; enfin, 23 fonctionnaires appartenant à 10 pays ou territoires africains ont bénéficié des sessions d'études de l'Institut du Développement Économique, organisme créé par la Banque dans le but de familiariser les hauts-fonctionnaires des pays en voie de développement avec les grands problèmes économiques et administratifs et de leur permettre de jouer un rôle plus efficace dans l'oeuvre de développement économique de leur pays.

Le rapport consacre à chaque pays un chapitre dans lequel il expose en détail ce que la Banque a fait pour ce pays. Il se termine par un tableau montrant l'état des prêts en Afrique au 30 juin 1961. Camille Martin

La prévention des naissances, par ALFRED SAUVY. (Collection «Que Sais-je?»). Un vol., 4½ po. × 7, broché, 128 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, blvd Saint-Germain, Paris, 1962.

La réputation d'Alfred Sauvy comme démographe n'est plus à faire. Ses nombreux travaux, en particulier *La montée des jeunes* et *De Malthus à Mao Tse Tung*, le désignaient pour aborder une question aussi controversée que la prévention des naissances.

Dans un bref historique, l'auteur montre que si le problème se manifeste avec particulièrement d'acuité de nos jours, il n'en a pas moins une origine très ancienne. Si le cas de la Grèce antique reste difficile à classer, il semble bien que celui de Rome ne fasse pas le moindre doute. Les lois d'Auguste et l'évolution des statistiques de population tendent à démontrer que Rome a pratiqué la prévention des naissances sur une haute échelle. Plus près de nous, la France s'engageait sur la voie de la dénatalité dès 1775, c'est-à-dire plus d'un siècle avant que la plupart des autres pays européens en fassent autant.

Après un assez long chapitre sur la biologie de la fécondité humaine, Alfred Sauvy traite des diverses pratiques antinatales. Puis, il examine l'attitude de la femme et du couple face au problème, ainsi que le point de vue de la collectivité. Il consacre ensuite quelques développements à la doctrine marxiste sur la question. On sait que pour les marxistes orthodoxes, il n'y a jamais surpopulation. Il s'agit là d'un phénomène entièrement imputable au régime capitaliste de production. Pourtant, un comité d'experts soviétiques n'en a pas moins recommandé une politique de contraception pour la Chine, politique qui se traduit par la loi du 7 mars 1957. On est revenu depuis lors à l'orthodoxie, mais cet épisode démontre en tous cas que tous les marxistes ne sont pas des Maurice Thorez.

Un chapitre, trop court à notre avis, examine l'attitude des diverses religions face au problème. Puis M. Sauvy porte un jugement général sur un certain nombre de questions, notamment sur celle qui consiste à savoir si oui ou non l'État doit encourager la prévention des naissances.

L'ouvrage se termine par l'étude de quelques cas concrets, en particulier celui de la France, du Japon et de la Chine. Ceux qui connaissent les problèmes

auxquels la France a dû faire face, par suite d'une brusque reprise de la natalité durant la guerre après une très longue période de stagnation démographique, seront sûrement intéressés par ce que M. Sauvy a à dire sur ce sujet.

L'ouvrage de M. Sauvy nous fournit un excellent état de la question. Il est écrit dans une langue qui le met à la portée de tous. L'actualité du sujet traité exigeait qu'il en fût ainsi. On peut, je crois, sans craindre de se tromper, affirmer qu'il sera un succès de librairie.

Bernard Bonin

Les tribunaux du travail (Rapport du seizième Congrès des relations industrielles de l'Université Laval), par GÉRARD DION, ÉMILE GOSSELIN, RENÉ-H. MANKIEWICZ, GÉRARD PICARD, ANDRÉ DESGAGNÉ, MARC LAPOINTE, JEAN-RÉAL CARDIN. Un vol., 6 po. × 9, broché, 162 pages. — LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, Québec, 1961. (\$3).

Si ce n'est pas une question nouvelle que le Département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval a mis au programme d'étude de son seizième congrès (10 et 11 avril 1961), c'est du moins un thème de grande actualité. En effet, le fait que la Confédération des Syndicats nationaux réclame la création de tels tribunaux depuis 1935, qu'un projet de loi en ce sens ait été préparé à la demande du ministère du Travail en 1940, que les congrès du Département des relations industrielles de Laval soient revenus sur le sujet à plusieurs reprises, que des recommandations aient souvent été adressées aux autorités compétentes depuis longtemps, tout cela n'empêche pas le besoin de tels tribunaux de continuer de se faire sentir et cela de plus en plus impérieusement.

Qu'il s'agisse là d'un problème sérieux, important, qui, malgré tout ce que l'on vient de voir, n'a pas encore reçu de l'autorité compétente toute l'attention efficace qu'il mérite, voilà la première raison pourquoi on le trouve à l'affiche de ce congrès.

Mais il y a aussi une seconde raison. C'est que l'institution de tribunaux du travail apparaît au programme électoral du parti libéral, et que le ministre du Travail a manifesté l'intention de donner suite le plus tôt possible à cet article du programme de son parti.

Vu qu'il s'agit d'une initiative complexe et importante, le Département des relations industrielles de l'Université Laval a décidé de la soumettre, dans ses divers aspects, à l'étude de spécialistes. Le présent rapport, qui comprend les communications faites au congrès, est un examen objectif et impartial, adapté au milieu canadien et plus spécialement au milieu québécois, tout en tenant compte des expériences étrangères. On y trouvera de solides travaux sur la nature et les raisons d'être des tribunaux du travail, la juridiction de ces organismes judiciaires, leur composition et les règles de procédure qui les régissent, leur place dans l'ensemble de l'organisation judiciaire, le particularisme et l'esprit propre du droit du travail. Le rapport donne aussi un résumé des discussions qui ont suivi chacune des communications, y compris celle qui a eu lieu entre plusieurs experts